



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b></p> <p><b>Sous-direction de la santé et de la protection animales</b></p> <p><i>Bureau de la santé animale</i></p> <p><b>Adresse :</b> 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15</p> <p><b>Suivi par :</b> A. Bronner</p> <p><b>Tél :</b> 01.49.55.84.54 <b>Fax :</b> 01.49.55.43.98 <b>Réf. Interne :</b> BSA/08-01045 <b>Réf. Classement :</b> SA 222-311</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGAL/SDSPA/N2008-8026</b></p> <p><b>Date: 05 février 2008</b></p> <p>Classement : SA 222-311</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate  
Abroge et remplace : Sans objet

📄 Nombre d'annexe : 1  
Confidentialité : Tout public

**Objet :** Laboratoires agréés pour le diagnostic sérologique de la fièvre aphteuse.

**Bases juridiques :** Arrêté du 22 mai 2006 fixant des mesures techniques et administratives relatives à la lutte contre la fièvre aphteuse.

**Mots-clés :** Laboratoire - Agrément – Sérologie – Fièvre aphteuse.

**Résumé :** Liste et coordonnées des laboratoires d'analyses agréés pour le diagnostic sérologique de la fièvre aphteuse.

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfets</li> <li>- Directeurs départementaux des services vétérinaires</li> <li>- Laboratoires vétérinaires départementaux agréés pour le diagnostic sérologique de la fièvre aphteuse</li> <li>- Laboratoire national de contrôle des reproducteurs</li> </ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspecteurs Généraux de la Santé Publique Vétérinaire</li> <li>- Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires</li> <li>- Directeur de l'AFSSA - LERPAZ</li> <li>- Directeurs des Ecoles Nationales Vétérinaires</li> <li>- Directeur de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires</li> <li>- Directeur de l'INFOMA</li> <li>- FNGDS</li> </ul>

Depuis 2005, un réseau de laboratoires départementaux réalisant le diagnostic sérologique de la fièvre aphteuse a été constitué par la DGAL avec l'appui du laboratoire national de référence de l'AFSSA à Maisons-Alfort (LERPAZ) dans 5 départements (Ain, Côtes d'Armor, Finistère, Sarthe, Tarn).

## 1. Objectifs du réseau

- Disposer, en dehors d'une épizootie, de données sur les qualités du test sérologique utilisé par les LVD (sensibilité, spécificité) (voir paragraphe 2.) ;
- Disposer d'une capacité et d'une garantie d'analyses minimales à visée diagnostique lors d'une épizootie, le diagnostic sérologique étant à la base des opérations de surveillance permettant de lever rapidement la suspension du statut indemne d'un élevage.

## 2. Types d'analyses effectuées par chacun des 5 LVD

- Analyses sérologiques dans le cadre des essais inter-laboratoires annuels (EILA) :

Cette note de service fait suite à l'EILA qui vient d'être organisé fin 2007 : 40 sérums de bovins, ovins, caprins et porcins, positifs et négatifs, ont été expédiés par le LNR à chaque laboratoire participant.

- Analyses sérologiques des sérums négatifs collectés annuellement par chaque laboratoire :

800 à 900 sérums négatifs de bovins, porcins, ovins et caprins sont collectés chaque année par chacun des 5 laboratoires départementaux.

L'ensemble des analyses est réalisé avec le kit Ceditest FMDV-NS (test sérologique Elisa).

Vous trouverez ci-joint la liste des laboratoires agréés pour le diagnostic sérologique de la fièvre aphteuse ainsi que leurs adresses (voir annexe).

J'attire votre attention sur le fait que ce réseau de laboratoires départementaux serait utilisé en cas d'épizootie uniquement.

**Ce réseau ne doit en aucun cas être sollicité en cas de suspicion de fièvre aphteuse.**

**Tout suspicion de fièvre aphteuse doit faire l'objet d'un envoi au LNR de l'AFSSA – LERPAZ**, conformément à la note de service DGAL/SDSPA/N2007-8294 du 6 décembre 2007.

Vous voudrez bien me faire part de toute difficulté dans l'exécution de la présente instruction.

La Directrice Générale Adjointe  
C.V.O.  
Monique ELOIT

Annexe

**Adresses des laboratoires agréés pour le dépistage sérologique de la fièvre aphteuse**

(sous réserve de modifications non signalées à la DGAL)

**LABORATOIRE NATIONAL DE REFERENCE  
pour la fièvre aphteuse**

**AFSSA - Lerpaz**  
LNR fièvre aphteuse et maladies vésiculo-aphteuses  
UMR 1161 Virologie  
22, rue Pierre Curie  
94703 MAISONS-ALFORT CEDEX  
Tél. : 01.49.77.13.00 (standard)  
Télécopie : 01 43 68 97 62  
Mail : [alertes.lerpaz@afssa.fr](mailto:alertes.lerpaz@afssa.fr)

DEPARTEMENT	INTITULE	TELEPHONE	TELECOPIE
01-AIN	Laboratoire Départemental d'Analyses chemin de la Miche - Cénord - 01012 Bourg en Bresse Cedex	04.74.45.58.00	04.74.23.60.35
22-COTES D'ARMOR	Laboratoire de Développement et d'Analyses 7, rue du Sabot - BP 54 - 22440 Ploufragan	02.96.01.37.22	02.96.01.37.50
29-FINISTERE	IDHESA Bretagne Océane 22, avenue de la Plage des Gueux - ZA de Creach Gwen - 29334 Quimper Cedex	02.98.10.28.88	02.98.10.28.60
72-SARTHE	Laboratoire Départemental de la Sarthe 128, rue de Beaugé - 72018 Le Mans Cedex 2	02.43.39.95.70	02.43.39.95.80
81-TARN	Laboratoire Départemental d'Analyses Zone Albitech – 32, rue G. Eiffel - 81011 Albi Cedex 09	05.63.47.57.75	05.63.46.07.38